International Fireknife Competition - SIVA AFI TAHITI 2026
Règlement intérieur Catégorie “International Junior Solo”
Ouvert aux compétiteurs polynésiens et internationaux
Mercredi 11 Novembre 2026, vendredi 13 et samedi 14 Novembre 2026
Contact : sivaafitahiti@gmail.com

PACIFIC EVENT WORLD, sous la direction de **Tumata Vairaaroa**, est fière de présenter **SIVA AFI TAHITI**, la première compétition internationale de danse de feu organisée en Polynésie française depuis 2024. Cet événement unique est dédié à la **promotion** et au **développement** de cet art spectaculaire, véritable patrimoine culturel du Pacifique.

L’année 2026 marque une étape historique avec le lancement de la **3ème édition de l’International Fire Knife Competition – SIVA AFI TAHITI**, un rendez-vous d’envergure mondiale qui inscrit désormais la Polynésie au cœur du circuit international des arts du feu.

Cette compétition de danse de couteaux de feu, ouverte à tous à partir de 5 ans, se tiendra le **Mercredi 11 Novembre 2026, vendredi 13 et samedi 14 Novembre 2026, à l’hotel le tahiti lagoon Resort.**

La catégorie International Junior Solo (5 à 11 ans), comprenant les niveaux Amateur et Professionnel, se déroulera le mercredi 11 novembre 2026.

La Compétition Internationale de Couteau de Feu – Siva Afi Tahiti 2026 est ouverte à tous, quelle que soit leur nationalité, dès lors qu’ils répondent aux critères de sélection.

1. MODALITÉS D’INSCRIPTION :

Éligibilité : Les catégories de la compétition sont définies selon l’âge (International Junior Solo : 5 à 11 ans) et le niveau de compétition (Amateur ou Professionnel). Les conditions propres à chaque niveau, les mesures de sécurité et les critères de notation figurent dans le présent règlement.

Classification des compétiteurs : Amateur et Professionnel

Afin de garantir une compétition équitable et adaptée au niveau d’expérience de chaque participant, SIVA AFI TAHITI distingue cette année deux niveaux de participation au sein de la catégorie International Junior Solo (5 à 11 ans). Cette distinction ne modifie pas les conditions d’âge, d’encadrement et de sécurité prévues au présent règlement.

Bien que ces deux niveaux appartiennent à la même catégorie d’âge, les compétiteurs amateurs et professionnels seront évalués et classés séparément. Chaque niveau disposera de son propre classement et de son propre podium (1re, 2e et 3e place). Les compétiteurs amateurs ne seront donc pas en concurrence directe avec les compétiteurs professionnels.

Cette distinction ne modifie pas les conditions d’âge, d’encadrement et de sécurité prévues au présent règlement.

1. Niveau Amateur

Est considéré comme **compétiteur amateur** tout participant qui répond aux conditions suivantes :

- N'avoir jamais remporté un podium dans sa catégorie lors d'une compétition internationale de danse de couteaux de feu.
- Être encore dans une démarche d'apprentissage, de perfectionnement ou de développement de ses compétences techniques.

2. Niveau Professionnel

Est considéré comme compétiteur professionnel tout participant répondant à au moins l'un des critères suivants :

- Avoir obtenu au cours de sa carrière une 1re, 2e ou 3e place dans sa catégorie lors d'au moins une compétition internationale de danse de couteaux de feu.
- Avoir déjà effectivement participé aux World Fireknife Championships organisés à Hawaï par le Polynesian Cultural Center (PCC), quel que soit le classement obtenu, podium ou non.

Dérogation exceptionnelle — Passage du niveau Professionnel au niveau Amateur :

Un compétiteur remplissant les critères du niveau Professionnel peut solliciter, par l'intermédiaire de son représentant légal, une dérogation motivée pour participer au niveau Amateur s'il estime ne pas être prêt à concourir au niveau Professionnel lors de l'édition 2026. Cette dérogation n'est jamais automatique.

3. Conditions de classification

- L'organisateur peut demander la liste des compétitions précédentes, les années, les catégories et les classements ainsi que tout justificatif utile.
- Une fausse déclaration intentionnelle peut donner lieu, après vérification et possibilité de présenter des observations, à un reclassement ou à une disqualification motivée, sans préjudice des droits légaux du participant.
- Les compétiteurs Junior Amateurs et Professionnels sont classés séparément lorsque les deux niveaux sont ouverts. L'ouverture effective des niveaux, les effectifs et les modalités de podium seront annoncés avant les épreuves.
- Dans l'ordre de passage, les compétiteurs Junior du niveau Amateur passent avant ceux du niveau Professionnel, sous réserve des ajustements nécessaires à la sécurité et communiqués préalablement.
- Les décisions relatives aux classements sportifs sont motivées et prises dans les conditions du règlement. Elles peuvent faire l'objet de la réclamation sportive prévue à l'article 7 ; elles ne font pas obstacle aux recours légaux.

Catégorie “International Junior Solo” (5 à 11 ans)

1. Conditions de participation

- Être âgé de 5 à 11 ans révolus à la date de la compétition.
- Accepter l’ensemble du règlement officiel de la compétition.

- Déclarer son niveau Amateur ou Professionnel au moment de l’inscription, avec l’accord du représentant légal.

2. Encadrement et sécurité

- Chaque enfant doit être accompagné d’un parent, d’un tuteur légal ou d’un accompagnateur majeur expressément désigné et autorisé par écrit. La surveillance parentale ne remplace pas l’encadrement technique et de sécurité assuré par l’organisation en zone de prestation.
- Tout couteau, bâton, accessoire et dispositif de feu doit être présenté à un contrôle technique avant usage. L’organisation publie des critères techniques adaptés à l’âge des juniors, validés avec les responsables de sécurité et le lieu d’accueil ; tout équipement refusé est interdit d’usage.
- Un briefing de sécurité obligatoire est organisé avant les épreuves pour les enfants et leurs représentants. Le responsable sécurité peut refuser un départ, suspendre ou interrompre une prestation à tout moment si les conditions ne sont pas sûres.

3. Déroulement de la prestation

- Chaque prestation dure de 2 à 4 minutes. La séquence avec un couteau ou bâton est prévue ; une séquence complémentaire avec deux couteaux ou deux bâtons est facultative selon l’article 2. Les points propres à la séquence double ne sont pas attribués si elle n’est pas exécutée.
- La chorégraphie doit être réalisée en solo (sans interaction directe avec d’autres compétiteurs).
- Les candidats doivent respecter l’ordre de passage communiqué par l’organisation. Toute prestation doit être exécutée dans le respect des consignes de sécurité et de l’espace scénique délimité.

4. Comportement et respect

- Les participants et leurs accompagnateurs doivent maintenir un comportement respectueux envers les autres candidats, jurés, musiciens et organisateurs.
- Tout comportement dangereux justifie l’arrêt immédiat de la prestation par le responsable de sécurité. Selon la gravité, le jury peut décider d’un avertissement, d’une pénalité ou d’une disqualification motivée, après avoir entendu le représentant légal dans la mesure du possible.

5. Engagement

- L'inscription implique l'acceptation du règlement sportif et des décisions du jury rendues conformément aux règles annoncées. Une réclamation sportive peut être présentée dans les conditions de l'article 7, sans renonciation aux droits reconnus par la loi.

- Les parents ou tuteurs légaux assument les obligations de surveillance et d'encadrement de leur enfant qui leur incombent légalement pendant l'événement, notamment dans les zones réservées aux familles et lors des déplacements hors des espaces encadrés par l'organisation.

- Ils s'engagent à informer l'organisation de toute difficulté pertinente pour la sécurité, à respecter les accès autorisés et à veiller au respect des consignes par leur enfant. Le mineur ne peut accéder seul aux zones de préparation des dispositifs enflammés.

- En cas de blessure, d'accident ou de dommage, la responsabilité éventuelle de chaque personne, des parents et de l'organisateur est déterminée selon les faits et le droit applicable. Aucune disposition du présent règlement ne dispense l'organisateur de ses propres obligations de sécurité.

Autorisation parentale distincte et conditions d'admission

Avant l'entrée en compétition, l'organisation recueille le formulaire distinct d'autorisation parentale signé, les coordonnées d'urgence, les renseignements nécessaires à une intervention de secours et la confirmation du briefing de sécurité. L'autorisation d'utilisation de l'image de l'enfant reste facultative et séparée.

Cette année, garçons et filles de toutes nationalités concourent ensemble, sans distinction de sexe ni de genre.

6. Dérogation exceptionnelle : Changement de catégorie d'âge :

Une dérogation exceptionnelle peut être accordée, sur demande auprès de l'organisateur, afin de permettre un changement de catégorie. Toutefois, les concurrents plus jeunes qui choisissent de participer dans une catégorie d'âge supérieure ne pourront pas réintégrer leur catégorie initiale l'année suivante, même s'ils répondent encore aux critères d'âge correspondants. En cas de podium, ils bénéficieront exclusivement des prix, dotations financières ou autres récompenses attribuées dans la catégorie dans laquelle ils se sont inscrits.

Frais d'inscription : Catégorie "International Junior Solo" : 3 500 CFP

Date Limite d'Inscription : Inscription en Ligne : Tous les participants doivent s'inscrire via le site officiel SIVA AFI TAHITI avant le Lundi 9 Novembre 2026 à 00h00.

Enregistrement et accès à la compétition : Le jour de la compétition, les concurrents doivent se présenter au bureau d'inscription, situé à l'hôtel **Le tahiti lagoon Resort**, afin de

retirer leur numéro de participation et de recevoir leur laissez-passer pour l'événement, avant de rejoindre les loges qui leur sont attribuées. Les horaires de convocation propres à chaque compétiteur seront communiqués par courriel.

Accès en coulisse : L'accès aux coulisses est strictement réservé aux compétiteurs et à leur accompagnateur. Toute autre personne devra obtenir une autorisation préalable de l'organisateur, au minimum 48 heures avant le début de l'événement. En cas d'accord, un PASS officiel d'accès sera délivré.

2. PRESTATION DU CANDIDAT :

Catégorie « International Junior Solo » (5 à 11 ans) : ouverte aux participants polynésiens et internationaux, sous réserve d'un minimum de trois (3) compétiteurs inscrits pour valider la catégorie Junior Solo. La répartition entre les niveaux Amateur et Professionnel et les modalités de classement sont annoncées avant le début des épreuves.

Application des niveaux Amateur et Professionnel : Les compétiteurs participent dans le niveau validé par l'organisateur. Les règles de prestation, la durée de 2 à 4 minutes, les équipements autorisés et les exigences de sécurité du présent règlement s'appliquent aux deux niveaux. Lorsque les deux niveaux sont ouverts, leurs prestations font l'objet de classements distincts.

- **Sont autorisés :** le bâton et le couteau de feu. Chaque compétiteur a la possibilité de performer avec un seul bâton ou couteau de feu, puis de poursuivre, ou non, avec une prestation à deux bâtons ou deux couteaux.
- Bonus / départage : l'utilisation de véritables couteaux de feu peut être prise en compte en cas d'égalité, dans l'ordre de départage détaillé à l'article 7. Les éléments non réalisés avec deux couteaux n'obtiennent pas les points correspondants ; leur absence ne constitue pas à elle seule une cause de disqualification.

Durée de la performance : Chaque prestation doit durer entre 2 et 4 minutes.

Le chronométrage commence au premier signal effectif de prestation défini par le jury (premier mouvement ou lancer annoncé) et comprend toutes les séquences, pauses et transitions. La durée totale ne doit pas excéder quatre (4) minutes.

La prestation prend fin au signal final du compétiteur, après sa dernière séquence, puis selon le protocole de mise en sécurité et d'extinction des équipements. Toute interruption imposée pour raisons de sécurité prévaut sur le chronométrage sportif.

Attention : Le compétiteur sera averti une première fois une minute avant la fin du temps réglementaire, puis une seconde fois trente secondes avant son expiration. L'organisation se réserve le droit d'interrompre la prestation si le temps imparti est dépassé.

Tous les concurrents doivent danser sur l'orchestre percussionniste de l'événement fourni.

3. COUTEAUX DE FEU :

1. **Nombre et types de couteaux requis** :

Chaque compétiteur présente le matériel nécessaire à sa prestation (un couteau ou bâton pour la séquence simple et, s'il choisit une séquence double, deux équipements adaptés). Tout équipement de rechange doit aussi être contrôlé et autorisé avant la prestation ; aucun échange de matériel entre compétiteurs n'est permis.

2. **Matériaux des couteaux** :

Les couteaux doivent avoir un corps en métal résistant et un manche en bois ou en métal conçu pour cet usage. Les jonctions, protections et fixations font l'objet d'un contrôle par l'équipe technique et le responsable sécurité ; le matériel présentant un risque de rupture ou de brûlure excessive est refusé.

3. **Dimensions des couteaux, lames et isorels :**

Aucune longueur uniforme n'est fixée dans les seules règles sportives ; la longueur, le poids, les crochets et les protections doivent néanmoins être compatibles avec l'âge, la morphologie et les capacités du mineur et respecter la fiche technique écrite validée avant la compétition. Sans cette validation, l'usage du dispositif est interdit.

- **Conception des crochets** : Les couteaux doivent être équipés de crochets suffisamment grands pour pouvoir s'accrocher entre eux. Les crochets doivent également pouvoir se libérer dans toutes les directions lorsqu'ils sont connectés.
- **Poids des couteaux :** le choix initial relève du compétiteur et de son encadrement, sous réserve de validation obligatoire par le responsable sécurité ; un matériel trop lourd ou inadapté peut être refusé.
- **Interdiction de partager des couteaux** : Les compétiteurs ne sont pas autorisés à emprunter le couteau d'un autre guerrier pendant la compétition. Toute violation de cette règle peut entraîner la disqualification des deux compétiteurs concernés.
- **Conformité des couteaux :** un équipement non conforme peut être refusé immédiatement ; son utilisation malgré une interdiction peut entraîner une disqualification motivée et l'arrêt de la prestation.
- **Préparation en cas d'incident de feu :** les serviettes ou couvertures adaptées et les dispositifs d'extinction appropriés aux combustibles employés doivent être mis en place par les responsables formés. L'organisation définit les gestes d'urgence dans un protocole écrit adapté au lieu et aux produits utilisés.

Règlement des effets Spéciaux :

Les effets spéciaux sont interdits sans autorisation écrite préalable de l'organisation, du responsable sécurité et, si nécessaire, de l'exploitant du lieu. Leur approbation n'est jamais présumée et peut être retirée en cas de risque.

4. COSTUMES :

- **Lava-lava imprimé polynésien :** le lava-lava à motifs polynésiens demeure obligatoire, de coupe modeste et respectueuse des traditions. Sa matière, sa longueur et ses accessoires doivent être approuvés sous l'angle de la sécurité incendie ; tout élément dangereux est interdit.
- **Collier polynésien :** un collier inspiré des matériaux et traditions polynésiennes est requis. Le responsable sécurité peut exiger le retrait ou l'adaptation de tout collier susceptible de s'enflammer, de s'accrocher ou de gêner le maniement de l'équipement.
- **Peinture de guerre faciale :** une peinture de guerre faciale est demandée, à condition que les produits utilisés soient adaptés à la peau du mineur et compatibles avec la proximité des flammes ; aucun produit présentant un risque identifié ne peut être imposé.
- **Pale (couronne de tête) :** une couronne d'inspiration polynésienne est requise. Les matériaux naturels, fleurs et feuilles doivent être vérifiés ; l'organisation peut autoriser une adaptation visuellement équivalente lorsqu'une matière présente un risque d'inflammation.

5. CRITÈRES DE MOUVEMENTS DE BASE REQUIS :

Les concurrents sont tenus de réaliser obligatoirement tous les mouvements de base ci-dessous dans leur Prestation:

Tous les mouvements énumérés ci-dessous sont des références sportives du programme d'origine. Pour la catégorie des 5 à 11 ans, leur mise en œuvre est obligatoirement subordonnée à une évaluation préalable du risque par le responsable sécurité. Aucun mineur ne doit exécuter un mouvement considéré comme dangereux ou inadapté à ses capacités.

- Doit faire un "viii tasi" (tourner avec une main).
- Doit faire un "vili lua" (tourner avec deux mains).
- Doit tourner avec la main droite et gauche
- Doit lancer en l'air avec 2,5 rotations et attraper derrière le dos (hauteur).
- Doit effectuer des mouvements sous les jambes.
- Doit effectuer des mouvements autour du cou.
- Doit inclure des coups de pieds, des mouvements du corps, de la tête et du haut du corps (pour exprimer la force et l'énergie, représentant un guerrier au combat).
- Entrée et sorties soignés
- Maîtrise de la scène.

6. CRITÈRES DE NOTATION DES JUGES :

1. Les mouvements prévus au programme sont appréciés selon la grille de notation communiquée préalablement. Les omissions peuvent entraîner des déductions prévues par cette grille, sauf lorsque l'exécution d'un mouvement a été interdite pour raison de sécurité selon une règle commune annoncée avant les passages.
2. La hauteur des lancers (le double de la taille du concurrent ou plus) ;
3. La difficulté des mouvements (sans que les couteaux tombent) ;
4. La vitesse des rotations et des mouvements ;
5. L'énergie des mouvements (représentant un concurrent combattant) ;
6. La fluidité dans l'enchaînement des mouvements ;
7. Trois (3) points sont déduits pour chaque chute de couteau ou de bâton, dans toutes les catégories, sous réserve des règles de sécurité et du barème publié.

Notation et classement selon le niveau

Les mêmes critères de notation et de pénalités s'appliquent aux compétiteurs Amateurs et Professionnels. Les résultats sont calculés et publiés séparément pour chaque niveau lorsque les deux niveaux sont ouverts. L'appartenance à un niveau n'entraîne, en elle-même, aucun bonus ni aucune pénalité de points.

7. ADHESION AU REGLEMENT :

Comportement des compétiteurs et esprit Sportif :

- La consommation d'alcool ou de drogues est totalement interdite pour tous compétiteurs et accompagnateurs, du début jusqu'à la fin de la remise des prix. Fumer/vapoter est limité aux zones désignées.
- Les concurrents sont tenus de garder tout au long de la compétition ainsi qu'à l'annonce des résultats un comportement conforme à l'esprit sportif.

Critères de Jugement et Esprit Sportif :

- En cas d'égalité dans un même niveau, le total attribué par le président du jury sert de premier départage. Si l'égalité persiste, l'utilisation conforme de véritables couteaux de feu constitue un critère complémentaire, puis le jury statue collégialement et consigne sa décision.

Classements, podiums et récompenses par niveau

Chaque compétiteur figure uniquement dans le classement du niveau Amateur ou Professionnel validé lors de son inscription. Lorsque les deux niveaux sont ouverts, les classements et podiums sont établis séparément, sans comparaison directe des résultats entre niveaux.

Les éventuels prix, dotations financières ou autres récompenses sont attribués selon le niveau dans lequel le compétiteur est officiellement inscrit. Tout changement de niveau après l'inscription doit être préalablement validé par l'organisateur. En cas d'égalité au sein d'un même niveau, les règles de départage prévues ci-dessus s'appliquent.

8. VALIDATION DU RÈGLEMENT :

En validant l'inscription, le représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du règlement, de la nature des prestations avec feu et des consignes remises aux familles. Il accepte les règles de participation et les mesures de sécurité, sans renoncer aux droits légaux de l'enfant ni exonérer l'organisateur des obligations qui lui incombent.

Biens personnels : chaque participant veille à ses objets personnels. En cas de perte, de vol ou de dommage, les responsabilités éventuelles sont appréciées conformément à la législation applicable et aux circonstances de l'événement.

Dommages causés par le participant : les parents ou tuteurs répondent, dans les limites prévues par la loi, des dommages imputables à leur enfant. Les fautes éventuelles de l'organisateur, de l'exploitant du lieu ou de tiers restent appréciées séparément.

Droit à l'image : l'utilisation promotionnelle de photos ou vidéos permettant d'identifier un mineur fait l'objet d'une autorisation écrite, facultative et distincte, dans le formulaire parental. Un refus de diffusion n'empêche pas l'inscription à la compétition.

Assurances : l'organisateur vérifie avant l'épreuve la couverture de responsabilité civile adaptée à l'événement et aux prestations avec feu impliquant des mineurs ; les familles sont

invitées à vérifier leurs propres garanties de responsabilité civile et d'accidents corporels. Les attestations nécessaires sont demandées avant la compétition.

Conformité aux normes de sécurité : le représentant légal et l'enfant respectent les contrôles de matériel, le briefing, les zones interdites et les décisions du responsable sécurité. Toute autorisation de prestation reste conditionnelle au respect du protocole validé.

Conformité éthique : le participant, ses accompagnateurs et l'organisation doivent adopter une conduite respectueuse envers les autres personnes présentes et s'abstenir de comportement intimidant ou dangereux.

Horaires : les participants respectent les horaires de convocation, de contrôle et de passage qui leur sont communiqués et préviennent sans délai l'organisation en cas d'empêchement ou de retard.

Vérification : l'organisation peut contrôler, de manière proportionnée, l'identité, l'âge, les antécédents de compétition et la conformité du matériel, dans le respect de la confidentialité des données personnelles.

Niveau déclaré : le représentant légal atteste, à sa connaissance, de la sincérité des participations et résultats communiqués pour le classement Amateur / Professionnel ; il est informé des modalités de vérification et de réclamation.

Je déclare avoir lu et compris le présent règlement et avoir reçu le formulaire distinct d'autorisation parentale. Mon accord n'emporte aucune renonciation aux droits légaux de mon enfant.

Je déclare qu'à ma connaissance, l'état de santé de mon enfant ne présente pas de contre-indication connue à la participation envisagée et je m'engage à signaler de manière confidentielle toute information nécessaire à sa sécurité. Cette déclaration ne remplace pas un avis médical lorsque celui-ci est requis.